



N° client	N° devis	Montant
C07392	L2404297	298,31 €

MAIRIE AUSSAC VADALLE  
61 RUE DE LA REPUBLIQUE  
16560 AUSSAC VADALLE  
FRANCE

## Devis n° L2404297

N° de compte : C07392

BORDEAUX, le 01 octobre 2024

Désignation	Parution	Format / Qte	PU HT	Montant HT	TVA
Publication d'une annonce légale / AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES Aliénation de portions de chemins ruraux désaffectés N° 24 Justificatif(s) Diffusion web (Autre)	04/10/2024	1185 / 1 1 1	0,183 € 1,73 € 30,00 €	216,86 € 1,73 € 30,00 €	(7) (7) (7)
Commune d'Aussac-Vadalle et de Nanclars AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Messieurs les Maires d'Aussac-Vadalle et de Nanclars vous informent de l'ouverture d'une enquête publique conjointe en vue d'aliénation de portions de chemins ruraux désaffectés N° 24, au lieu-dit Vignes de la Forêt et N°9 au lieu-dit bois de Villegion, et chemin dit « de la Forêt à Nanclars » au lieu-dit Vignes de la Forêt, ainsi que du changement d'assiette. M. Jean-Pierre CHAGNON est désigné en tant que commissaire enquêteur. ...					
			Total HT	248,59 €	
			Total TVA	49,72 €	
			Total TTC	298,31 €	

bon pour accord, le 2 octobre 2024

Le Maire,  
**Gérard LIOT**

Annexe du devis n° L2404297

Commune  
d'Aussac-Vadalle et de  
Nanclars

**AVIS D'ENQUETE  
PUBLIQUE**

Messieurs les Maires d'Aussac-Vadalle et de Nanclars vous informent de l'ouverture d'une enquête publique conjointe en vue d'allégnation de portions de chemins ruraux désaffectés N° 24, au lieu-dit Vignes de la Forêt et N°9 au lieu-dit bois de Villecion, et chemin dit « de la Forêt à Nanclars » au lieu-dit Vignes de la Forêt, ainsi que du changement d'assiette. **M. Jean-Pierre CHAGNON** est désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairies de Nanclars et d'Aussac-Vadalle, **durant 15 jours du 21 octobre 2024 au 4 novembre 2024 Inclus**. Un dossier sera disponible pour consultation dans chaque mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des deux mairies.

Les observations pourront être consignées sur un registre d'enquête ouvert à cet effet ou être envoyées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse d'une des deux mairies. Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Nanclars le **22 octobre 2024 de 10h00 à 12h00 et en mairie d'Aussac-Vadalle le 4 novembre 2024 de 14h00 à 16h00**.

Son rapport et ses conclusions seront envoyés aux deux mairies et seront tenus à disposition du public